

**MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE LOI 20 ET LES CHANGEMENTS  
DANS LE PROGRAMME DE PROCRÉATION ASSISTÉE**

**RÉDIGÉ PAR**

**JONATHAN DUMONT**

42 Jutra Candiac, Qc, J5R 5P3  
514-993-9080 / 450-907-3997

**Préparé le 13 février 2015**

Mon nom est Jonathan Dumont, j'ai 35 ans et je travaille dans le milieu de la production télévisuelle. Je suis en couple avec une femme extraordinaire depuis plus de 10 ans.

Ce mémoire concerne le projet de loi 20 et plus particulièrement la fin de la gratuité du programme de procréation assistée pour les couples infertiles. Ce sujet me touche particulièrement puisque ma femme et moi avons personnellement eu recours à la procréation assistée afin de donner naissance à nos enfants.

Il est selon moi très important de garder gratuit l'accès au programme de procréation assistée pour les couples infertiles. Je tenterai de vous en exprimer les raisons de mon opinion à travers mon expérience personnelle.

À 33 ans et après plusieurs échecs infructueux d'avoir un enfant, ma femme et moi avons décidé de consulter auprès de l'hôpital Royal Victoria. Après plusieurs examens nous avons appris avec stupeur que non seulement ma femme était atteinte du syndrome des ovaires polykystiques, mais que j'étais aussi infertile dû à un problème avec mon chromosome Y. Ce fut un choc très dur à accepter, car nous désirions tellement être parent et avoir un enfant à qui donner de l'amour. Je vous garantis qu'il y a un grand sentiment d'impuissance face à ce genre de situation. J'ai dû avoir des rencontres psychologiques afin d'apprendre à accepter le tout. Néanmoins, notre désir d'avoir un enfant était toujours présent.

Pour ma conjointe et moi le fait de vouloir avoir un enfant était bien plus qu'un droit. C'était un besoin, un désir fondamental. Une fois le choc du diagnostic médical d'infertilité passé, nous nous sommes mis en mode solution afin de voir les options qui s'offraient à nous. Nous avons donc d'abord exploré l'option de l'adoption à l'étranger. Après quelques recherches nous nous sommes vite rendu compte que cette piste de solution ne nous convenait pas du tout non seulement en raison des coûts très élevés, mais aussi des complications que les parents ont souvent avec leur enfant adopté. Nous nous sommes donc tournés vers le programme d'adoption québécois, mais celui-ci peut être extrêmement intrusif pour les familles d'accueil qui ne sont même pas certaines de pouvoir garder leur enfant à la fin du parcours.

Ainsi après quelques mois de réflexion et des rencontres avec des psychologues, il nous est apparu que la meilleure solution pour nous permettre de fonder notre famille était de tenter notre chance avec le programme de procréation assistée. Cette solution pourrait permettre à femme d'être la mère biologique de notre enfant, n'entraînerait pas de coût personnellement exorbitant, peu d'attente et nécessiterait que très peu d'intervention de tiers parti\* outre le personnel médical. Nous avons donc fait le choix de la fécondation in vitro. Après seulement une tentative FIV, grâce à Docteur Patricia Monnier et toute l'équipe de l'hôpital Royal Victoria, ma femme et moi sommes les heureux parents de deux belles petites jumelles identiques issues de la fécondation d'un seul embryon depuis le 20 novembre dernier.

\*Tiers parti réfère aux intervenants lors d'adoption au Québec ou à l'étranger : Médecin, juge, psychologue, avocat, etc

Ainsi, grâce à l'accessibilité et la gratuité du programme de procréation assistée mise en place par le ministre Bolduc, ma femme et moi sommes des parents comblés par la vie.

Malheureusement, avec le projet de loi 20, d'autres couples risquent de ne pas avoir la même chance que nous. Il m'apparaît évident que le gouvernement devrait reculer avec l'idée d'enlever la gratuité du programme aux couples infertiles pour plusieurs raisons.

D'abord, au niveau psychologique l'annonce d'un diagnostic médical d'infertilité est très dur à accepter. Plusieurs rencontres psychologiques ont dû être nécessaires afin d'apprendre à vivre avec notre situation. Si le programme de procréation assistée n'avait pas été accessible, notre détresse individuelle psychologique aurait été beaucoup plus grande, car nous aurions dû vivre un deuil dans notre souhait de fonder une famille. J'ai toujours voulu être papa. Je n'ose donc pas m'imaginer quel aurait été l'ampleur de ma propre détresse. Je vous pose la question : Sachant qu'il y a des solutions médicales disponibles au Québec mais qu'elles sont coûteuses et possiblement inaccessibles pour la classe moyenne, comment accepteriez le fait de ne pas avoir d'enfant non pas par choix, mais en raison d'une maladie non désirée

D'autre part, les impacts financiers de la fin de la gratuité du programme procréation assistée seraient très grands pour les couples infertiles. Une tentative de fécondation in vitro peut coûter plus de dix mille dollars. Nous avons été très chanceux, car dans notre cas, la première tentative a été la bonne. Cependant, pour beaucoup de couples, le succès de la FIV arrive après deux ou même trois tentatives. Ainsi, les montants relatifs à la FIV peuvent facilement varier entre dix mille à trente mille dollars. Très peu de couple de la classe moyenne ont accès à ces sommes d'argent facilement. Malgré les crédits d'impôt envisagés ils n'auraient d'autre choix que de faire un emprunt avec des intérêts supplémentaires. Avec le coût de la vie d'aujourd'hui, le prix des maisons, du pétrole, des aliments, des biens et services, des automobiles et des taxes, il est permis de croire que la fin de la gratuité du programme ne ferait qu'endetter davantage les individus concernés et rendrait donc quasi inaccessible l'option de la procréation assistée pour beaucoup de couples infertiles.

L'organisation mondiale de la santé reconnaît que l'infertilité est une maladie. Le programme de procréation assistée actuel permet aux individus qui en sont atteints non pas d'en guérir physiquement, mais certes psychologiquement en rendant accessible l'option aux couples de fonder une famille malgré tout. Aussi, il m'apparaît qu'il s'agit à long terme d'un traitement médical très rentable pour la société. En effet si je reprends notre exemple : pour un coût à l'état d'approximativement dix mille dollars ma femme a mis au monde deux petites jumelles identiques qui, un jour, paieront de taxes et des impôts pour beaucoup plus de dix mille dollars! N'est-ce pas un bon retour sur l'investissement?

En conclusion, je comprends très bien que l'état des finances publiques nécessite de grandes compressions budgétaires au niveau de tous les ministères. Je suis même d'accord sur le fait que certains points du programme de procréation assistée doivent être revus. Cependant, en 2010 le Québec s'est doté d'un programme mondialement reconnu grâce auquel nous avons pu fonder notre famille. Sans ce programme, ou bien nous n'aurions pas d'enfant aujourd'hui ou bien nous nous serions endettés ce qui aurait considérablement réduit notre pouvoir d'achat pour plusieurs années à venir. Ma femme et moi n'avons pas fait le choix de notre état médical. Il est le résultat de malheureuses circonstances totalement hors de notre contrôle. Avec les progrès d'aujourd'hui, la médecine et la science nous offre une option alternative plus que convenable à notre désir fondamental de fonder une famille. Pourquoi vouloir réduire le pouvoir de choisir cette option pour les couples infertiles? Je suis donc d'avis qu'il est important de conserver la gratuité du programme de procréation assistée pour les couples ayant reçu par un médecin un diagnostic d'infertilité médicale. Je vous serais donc gré Monsieur le ministre de la santé de bien vouloir considérer ma demande afin de revoir et d'amender entre autre l'article 13 de votre projet de loi afin de permettre aux couples infertiles d'avoir accès aux traitements de procréation assistée avec la loi de l'assurance maladie.

Pour terminer, je vous présente ci-bas une photo de Lilianne et Lauralie. Depuis leur naissance elles sont en pleine forme et en pleine santé. Sans le programme de procréation assistée actuel elles n'auraient jamais vu le jour...

Je vous remercie à l'avance Monsieur le ministre de bien vouloir prendre en très haute considération cette demande.



**Lilianne et Lauralie Dumont**